

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12771
12 juillet 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 29 JUIN 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA YUGOSLOVAIE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent de la République fédérative socialiste de Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à la note du Secrétaire général PO 230 SOAF (2-2-5) du 18 mai 1978, a l'honneur de l'informer qu'une loi interdisant tant le maintien que l'établissement de relations économiques avec la République d'Afrique du Sud a été promulguée en République fédérative socialiste de Yougoslavie en 1963 et qu'il n'existe en conséquence aucun arrangement contractuel ou autre entre les deux pays.